

12 12

VIVRE L'ÎLE

hiver 2007-2008

n° 50

www.12sur12.org

“ VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12 “ ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

SOMMAIRE

Brèves	pages 2 à 4
Rendez-vous sur le blog	pages 5 à 9
Dévasage du port de l'Herbaudière	pages 10 à 12
Notre travail au quotidien	pages 12-13
Le site du Luzan	page 13
Quelles suites au Grenelle à Noirmoutier ?	page 14
12/12 et la politique	page 15
Questions aux candidats	page 16

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Marie-Thérèse Beauchêne, 8 imp. des Yuccas, 85630 Barbâtre.
tel : 02 51 39 84 50 fax 0251359602

Vice-Président : B. Thibeaud, rue du Puits Rouillé, 85330 Noirmoutier.

Secrétaires : Françoise Lancelot,
Jean-Louis Eugène,
Marie-T Devroc-Frioux.

Trésorière : Michelle Chevet.

Chargé de la communication : Michel Devroc, 7, imp. de la Croix Blanche, 85680 La Guérinière.

tel 02 51 35 98 44 fax 02 51 35 75 70
micheldevroc@wanadoo.fr

www. 12sur12. org : Élisabeth. Muller.

Membres : Isabelle Blanchard, Michel Chevet, Maryvonne Daviet-Guérin, Marie-Edith Dupont, Nicolas Garnier, Georges Mélanson.

VŒUX

L'année qui se termine nous a apporté quelques déceptions.

Nous espérons fermement que l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme des communes noirmoutrines seraient l'occasion d'approfondir une réflexion sur l'avenir de l'île dans le respect de son environnement, sur l'évolution des activités insulaires dans le cadre d'un développement durable et sur l'importance de la qualité de vie pour les habitants présents et futurs.

Nous n'avons pas vraiment été entendus dans de nombreux domaines et les motifs de lutte ne vont pas manquer.

Restons optimistes : nous avons remporté quelques succès. Nos luttes pour obtenir que le dévasage du port de l'Herbaudière se fasse correctement ont été longues et répétées, elles aboutissent cette année à un résultat positif : il n'est plus question de rejeter des vases sur l'estran au Luzan, le principe du claquage au large de l'îlot du Pilier n'a pas fait l'objet de discussion. En ce qui concerne l'extension de la zone artisanale de La Guérinière, le tribunal administratif d'appel nous a aussi donné raison.

Que nous réserve l'année 2008 ?

Elle va commencer avec des élections locales. Exigeons des programmes, veillons à ce que nos préoccupations soient prises en compte. Nous allons envoyer un questionnaire aux candidats qui se déclareront, nous espérons ainsi mieux connaître leur vision de l'avenir de notre île. Une absence de réponse illustrerait de façon significative leur conception de la démocratie.

Nous leur demanderons comment ils vont s'attaquer aux problèmes d'environnement essentiels pour notre île : eaux de ruissellement, contrôle de leur qualité et de leur absorption ou de leur évacuation, prévision des risques naturels, prise en compte des limites de la capacité d'accueil de l'île, maîtrise de nos richesses biologiques patrimoniales, ...

Le programme est encore chargé et nous avons toujours plus besoin de votre aide.

Je vous souhaite enfin une bonne et heureuse année, que 2008 soit pour vous et vos familles une année de joies, de bonheur et de bonne santé.

La Présidente, Marie-Thérèse Beauchêne

**ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER
VIVRE L'ÎLE 12/12**

**adhérente de la Coordination des Associations Environnementales du Littoral Vendéen
et de**

l'Union des Associations du Littoral

**blog : www.12sur12.org mail : 12sur12@12sur12.org
BP 412 - 85330 - Noirmoutier-en-l'île Fax : 02 51 35 75 70**

- Sous la conduite du SMAM (syndicat mixte d'aménagement des marais) **une opération d'élimination des pneus dans les marais salants** a été réalisée. Utilisés traditionnellement par les sauniers pour lester les bâches de protection des tas de sel, ces pneus, aujourd'hui considérés comme des déchets polluants sont remplacés par des silo sacs remplis de gravier. 2000 pneus ont été apportés à la déchetterie par les professionnels. Le SMAM prend en charge le coût de leur élimination ainsi que la fourniture et la vente à prix coûtant des silo sacs nécessaires.

- **La signature du Contrat Restauration Entretien Zone Humide (CREZH)** entre le SMAM et l'Agence de l'Eau a été empêchée par l'association syndicale des Trois Étiers. Abusant de son statut de cosignataire, cette association qui a théoriquement pour seul objet d'entretenir les étiers, a multiplié les mauvais prétextes pour retarder et finalement empêcher de bénéficier de très importants financements de l'agence de l'eau pour la restauration et l'entretien des marais.

- Une grande première en Conseil Communautaire : à l'occasion d'un débat sur une demande de subvention de la directrice de l'Office de tourisme pour l'accueil de la presse, **un élu évoque la capacité d'accueil** et pose la question : " jusqu'où les élus doivent-ils soutenir la promotion touristique d'une île déjà surfréquentée ?" Il est rappelé à cette occasion que la nature est le premier motif d'attractivité touristique de l'île. Raison de plus pour en protéger les ressources environnementales.

- Suite à une reprise, **menace de cession du Caravaning de la Baie** par parcelles de 100M2 : Situé dans le bois de la Chaize, ce camping représentatif des pires dérives était depuis longtemps la hantise des défenseurs de l'environne-

ment pour ses nombreuses entorses aux réglementations. A l'issue d'un vote serré, le Conseil Communautaire a finalement voté pour la préemption.

- L'Avenir de l'île de Noirmoutier est le nom d'une association réactivée par Jacques Oudin au lendemain de son éviction de la présidence de la Communauté de communes afin de préparer son éventuel retour aux "affaires".

Le moment semble apparemment arrivé puisque, lors de l'assemblée générale du 12 octobre, l'ex sénateur a exprimé son ambition de bâtir une « nouvelle communauté de communes ».

Son programme nous a vivement intéressés, nous y avons noté en particulier **un objectif d'excellence écologique** avec :

« le contrôle de l'extension des zones urbaines, la protection des marais et des dunes et de la qualité de l'eau ». Déjà en 1989, dans le n° 52 de la revue "l'Avenir de Noirmoutier", le même, alors sénateur, prétendait avoir "l'ambition" d'être : "un pôle d'excellence dans la préservation de notre environnement".

En réalité 12/12 a dû combattre une politique de grands travaux favorisant des intérêts privés. La destruction de centaines d'hectares de marais salants, un port faisant barrière au transit sédimentaire littoral, des enrochements et une urbanisation des dunes contraires à la loi littoral. Que chacun en tire les conclusions qui s'imposent !

- Nous relevons avec intérêt un arrêt du 7 mai 2007 du Conseil d'État, "Société immobilière de la Banque de Bilbao contre commune de Bidart" condamnant la commune de Bidart à verser à la société requérante une somme d'environ deux millions d'euros en répa-

ration du préjudice subi du fait de deux certificats d'urbanisme et d'un permis de construire illégaux.

Mesdames, **Messieurs nos élus, vérifiez bien la légalité des permis de construire que vous accordez**, sinon, ce sont vos administrés qui paieront la note !

- Après le syndrome du "TORR" (trouble obsessionnel routier rapide), **une nouvelle pandémie menace l'île: La "FG" ("fièvre Giratoire")**. Sous prétexte de sécurité routière Jacques Oudin, Vice-Président du Conseil général et président de la commission voirie départementale, soutenu par les municipalités de La Guérintière et Barbâtre, a mis en place un plan de multiplication des ronds-points. (voir la rubrique : Blog)

- A l'occasion du premier colloque national sur les aires marines protégées, organisé à Boulogne sur Mer du 20 au 22 novembre par le comité français de l'Union mondiale pour la nature (UICN), le gouvernement français a annoncé son intention de suivre les recommandations de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et d'**atteindre en 2012, 10% d'aires marines protégées dans les zones sous juridiction française**, contre 0,19% aujourd'hui. Une dizaine d'aires marines devraient à terme tenter de protéger la biodiversité exceptionnelle des zones littorales grâce à un nouvel outil: "Le parc naturel marin". Le premier du genre a été créé en mer d'Iroise au large du Finistère, et une dizaine d'autres devraient suivre sous le pilotage d'un établissement public: "l'Agence des aires marines protégées". L'élaboration par l'ensemble des usagers des plans de gestion de ces parcs et leur réussite dépendra de l'implication des élus locaux et de la capacité des associations de défense à peser face à des acteurs économiques puissants.

- Le long de la route de Champierreux, à chaque grande marée depuis plus de quinze ans, toute une zone de bassins

d'alimentation de marais salants incultes en communication avec l'étier du Moulin est remplie d'eau par la marée haute, puis se vide mystérieusement demeurant à sec la plupart du temps. Magie de l'évaporation ? Pas du tout. L'observateur averti peut voir à un endroit une sorte de trou en entonnoir dans le fond d'un bassin. Vieille blessure d'effondrement provoquée par les sur pompes intensifs aquacoles et par où les eaux de surfaces communiquent avec la nappe d'eau salée souterraine. **Aucune cartographie précise de l'ensemble des effondrements de la couche d'argile n'a été publiée** alors que plusieurs pertes d'étanchéité sont signalées par des témoignages actuels. Et pour cause, les conséquences juridiques, financières, environnementales et sanitaires de ces "accidents" n'ont toujours pas été officiellement évaluées.

- Suite à l'**acquisition par le Conservatoire du Littoral** de l'ancienne ferme aquacole en friche des Angibauds, le bâtiment métallique qui défigurait cette zone de marais a été démonté et une restauration paysagère permettra d'effacer l'une des malheureuses plaies d'une époque inutilement destructrice pour l'environnement de notre île.

- Comme le rappelait récemment avec humour un élu noirmoutrin : **"Le préfet est parti, les cabines sont toujours là!"** Suite à notre soutien au maintien des cabines de plage, l'Association des Propriétaires de Cabines de Plage de Noirmoutier (APCPN) nous a envoyé un faire-part pour sa constitution. Cette association, qui rassemble 231 adhérents, a notamment pour vocation de défendre le maintien à l'année des cabines de plage, de valoriser leur image en tant que "patrimoine balnéaire", d'encourager leur entretien régulier et leur rénovation, et de défendre les intérêts communs des proprié-

res et usagers. (Information et contact : Perrickwattecamps@hotmail.fr)

- vendredi 7 décembre, 20 heures 30. **Le PLU de La Guérinière** doit être approuvé par le Conseil municipal avant d'être envoyé aux personnes publiques associées.

Après plusieurs mois de préparation, plusieurs réunions de concertation avec les habitants et les représentants de l'État, le bureau d'étude présente aux conseillers municipaux le projet "définitif" du Plan local d'urbanisme.

Las ! Des conseillers municipaux adjoints du maire découvrent l'ensemble du dossier ce soir là et, bien sûr, contestent certaines dispositions. Rien ne sera donc conclu. Les représentants du bureau d'études repartent, ils devront revoir leur copie et revenir.

Ce n'est pas grave, c'est nous qui payons !

La gestion du camping de La Guérinière vient d'être reprise par Alain Dominique Perrin. Comme la résidence de M. Perrin sur l'île est voisine du camping, on peut espérer qu'il en soignera particulièrement l'environnement.

- Monsieur J.M. JANCOVICI, polytechnicien, spécialiste du changement climatique, co-rédacteur du pacte écologique de Nicolas HULOT écrit :

"un euro investi dans l'habitat économise VINGT FOIS PLUS de CO2 qu'un euro investi dans les éoliennes."

- La tempête de 1999 a été largement utilisée par les bûcherons pour abattre des arbres en bonne santé. Nous n'avons pas eu de tempête aussi importante ces temps-ci, cependant quelques arbres qui cachaient **la laideur de la zone artisanale à l'entrée de Barbâtre**, le long de la quatre voies, ont été abattus, sans mobile apparent ni qu'il soit possible de savoir qui en a

donné l'ordre. Espérons que ces arbres ne seront pas remplacés par des panneaux publicitaires vantant les mérites de cette zone.

- Lors d'une rencontre avec les associations de défense de l'environnement le 26 octobre, **la Directrice Régionale de l'Environnement** a indiqué qu'elle était défavorable aux prestations ou études réalisées par des associations pour le compte de maîtres d'ouvrages. On constate en effet, dans certains cas, que ces associations sont juge et partie et directement intéressées au résultat de leurs propres études.

- L'Île de Noirmoutier est alimentée en eau potable par une canalisation provenant de la retenue d'Aprémont. Une dose de 380 grammes de désherbants suffirait à polluer l'eau de cette retenue. L'Institut Français de l'Environnement réalise depuis 1998 des synthèses des données disponibles sur la contamination de l'eau par les pesticides. Principales conclusions : On constate une **contamination généralisée des eaux de surfaces et littorales** par certaines substances.

- Une bonne nouvelle pour nos défenses douces contre l'érosion dunaire : Accord du Conseil Général pour l'**utilisation du sable du goulet de Fromentine** pour les rechargements en sable des dunes de l'île.

- **Jetée Jacobsen** : selon les services départementaux, cet ouvrage ne devrait pas être dans le périmètre portuaire. La commune de Noirmoutier en l'île et la Communauté de Communes se renvoient la balle pour la compétence.

Pourtant édifée en 1810 dans le cadre des grands travaux d'aménagement du port, cette jetée qui rectifie et approfondit le chenal d'accès, a bien été conçue comme une digue et un chemin de halage défendant la navigabilité du port, poumon économique de l'île à cette époque.

NOUVELLES BRÈVES...NOUVELLES BRÈVES...NOUVELLES BRÈVES

De grosses craintes sur l'état de la jetée à cause de fuites nombreuses. L'enfrichement de la pente intérieure au Nord Est interdit un diagnostic approfondi. Personne ne veut prendre de responsabilité sans les conclusions d'une étude.

- Alain MIOSEC que nous avons connu professeur de géographie à la faculté de géographie de Nantes est maintenant recteur de l'Académie de Guadeloupe. Dans le journal du Conseil général, il revient sur le développement touristique de la Vendée :

" On aurait dû tenir compte du recul

du littoral et construire beaucoup plus en retrait dans les dunes".

Y a-t-il vraiment besoin d'être professeur de géographie pour aboutir à cette conclusion ?

- L'érosion touche plus du quart du littoral français. L'étude VULSACO (vulnerability of sandy coast systems to climatic and anthropic changes) supervisée par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) doit définir l'impact du réchauffement climatique sur

les rivages plats et sableux, zones littorales fragiles. **Les plages de Barbâtre sont l'un des sites tests retenus.**

Rappelons que le budget "défense contre la mer" dans l'île est d'un million d'euros (4,8 millions en 2006 !). Les côtes de l'île et de la baie de Bourgneuf vont faire l'objet d'une étude de vulnérabilité pilotée par les géologues de l'université de Nantes. (Simulations de houle, de tempêtes, d'élévation du niveau de la mer...)

LES MÉSAVENTURES DE NOTRE BLOG

Dans la nuit du 13 au 14 novembre l'hébergeur du site "www.12sur12.org" a été victime d'une panne **exceptionnelle** qui a provoqué la perte totale des données contenues sur notre serveur. Les mécanismes de sauvegarde et de restauration ayant mal fonctionné, la totalité des contenus créés depuis 6 mois ont été perdus, et notre blog avec. Notre site est resté inaccessible pendant près de quatre semaines.

Un adhérent bénévole (grand merci à Hervé) s'est attelé à sa reconstruction sur la base des éléments qui ont pu être sauvés. À l'heure où vous lirez ces lignes, le blog est remis en ligne. Pour l'instant, il nous reste à recharger les fichiers joints aux articles (images et documents proposés en téléchargement) ; ce travail sera fait progressivement dans les semaines à venir, en parallèle à des mises à jour régulières par lesquelles nous vous tiendrons au courant de la vie de l'île de Noirmoutier, et plus particulièrement de celle de l'association.

Si vous avez accès à l'internet, **rendez-nous visite sur "www.12sur12.org"**, et faites-nous part de vos remarques, encouragements et commentaires.

Votre association vient d'adhérer à l'association "Paysages de France"

Cette association est agréée dans le cadre national au titre des articles L.141-1 et suivants du Code de l'Environnement. Elle a notamment pour but l'application stricte des réglementations en matière d'affichage publicitaire et le respect des paysages.

Certains abus notoires en matière d'affichage sur notre île vont ainsi pouvoir être corrigés.

Pour toute information sur les réglementations, consulter le site
<http://paysagesdefrance.free.fr>
ou contact mail : paysagesdefrance@free.fr

Le comblement partiel du marais de la Pré au Jon à l'Épine, sur le site du projet de Maison du sel a donné lieu à de très vives protestations de la part de plusieurs visiteurs du blog.

Nous avons reçu deux photos d'un lecteur qui se dit *"horrié par la mise à mort par comblement ou étouffement"* du marais salant de la Pré au Jon à l'Épine. *"Qui"* nous demande-t-il *"a pu autoriser une telle aberration?"*



Sa question nous gêne. Mais nous devons la vérité à nos lecteurs et adhérents : nous avons manqué de vigilance. Ce comblement était inscrit dans le PLU de l'Épine ; d'autres chapitres de ce PLU ont accaparé notre attention ; nous n'avons pas protesté.

Lors de l'élaboration du PLU de l'Épine, compte tenu de nos moyens, nous nous sommes concentrés sur les questions qui nous semblaient les plus importantes :

- application de la loi littoral et notamment prise en compte de la notion de capacité d'accueil,

- contestation du statut de certaines zones et en particulier protection de la pièce d'eau qui précède la zone artisanale à l'entrée de Noirmoutier.

Nous avons témoigné dans ce sens lors de l'enquête publique.

Le PLU qui fut voté par le Conseil municipal ne prenant pas en compte nos observations nous déposons un recours gracieux qui fut l'objet d'une concertation avec la mairie.

Quelques concessions furent faites et des compromis acceptés sur certains

tite modification de règlement qui permettait le comblement de cette partie de marais. Personne ne nous l'a signalée.

Nous sommes atterrés du résultat : un marais détruit et l'horrible Super U !

(D'autant que ce projet de maison du sel, dans sa forme actuelle, ne nous plaît pas du tout !)

Leçons :

1. faute de moyens suffisants nous ne pouvons pas tout voir.

2. vous devez nous signaler lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ce qui vous choque.

3. nous devons être plus intransigeants.

Réponses des visiteurs du blog

1) *"Merci pour vos explications convaincantes.*

Mais quand même, quel gâchis de la part de nos élus responsables de l'élaboration des PLU !

On ne peut que se désoler à la disparition, petit à petit, en douce, de notre patrimoine paysager, entre autres inepties".

2) *"Votre manque d'impartialité politique, au moins à l'époque, n'aurait-il pas contribué à cette situation préjudiciable pour notre environnement ?*

Le parti pris politique, quel que soit sa légitimité à l'origine, me paraît incompatible avec la recherche de l'intérêt général qui s'attache à la protection de la nature dans une APNE du réseau FNE."

3) *"La maturité de l'association est-elle suffisante pour qu'elle inscrive le principe de stricte neutralité politique dans ses statuts ?*

Désolé d'avoir mis les pieds dans le

plat mais la question me semble pertinente”

Réponse de 12/12

Les membres de l'association se répartissent sans doute sur tout l'échiquier politique.

Le Conseil d'administration, élu par les adhérents, conduit les affaires de l'association. Chaque administrateur a sa personnalité propre, ses idées, ses sympathies.

Certaines décisions doivent être longuement discutées car elles ne sont pas toujours évidentes.

Chaque fois, dans le doute, nous essayons de revenir au projet associatif qui est défini dans nos statuts : c'est notre POLITIQUE.

Nous ne sommes donc pas politiquement neutres dans ce domaine.

Les administrateurs ont acquis une certaine expérience, ils ont appris que, dans le cadre de l'association, il ne fallait pas prendre parti dans les : “crêpages de chignon “ infantiles qui émaillent la vie politique de l'île. Est-ce la maturité dont vous parlez ?

Dans le cas que vous évoquez, la modification du règlement d'urbanisme qui a permis la destruction de ce marais n'a pas fait l'objet d'une discussion : elle est passée inaperçue de notre association et, semble-t-il, des citoyens qui ont participé à l'enquête publique.

Réponse du visiteur 1)

“Pour une poignée de dollars”

“Suite à une enquête discrète et à des révélations avisées de sources

variées, une appréciation plus juste du rôle de 12 sur 12 dans la triste affaire relative au marais de l'Epine s'est esquiscée peu à peu et mérite une mise au point.

Le maire de l'Epine, homme de droit s'il en est, soucieux de développer un marais salant à la fois comme attraction éducative et en vue de la conservation du patrimoine local, jeta son dévolu sur ce marais, unique survivant du côté ouest de la route du Morin, doté d'une salorge pittoresque.

Cette démarche respectable requé-

tructible) le patrimoine foncier du propriétaire en question.

Marché conclu: Le PLU est modifié. La partie de marais remblayée sera construite. Alors, bien que devenu unijambiste puisqu'un marais fonctionne comme un ensemble dans lequel chaque part à son rôle à jouer, le reste de la victime, bien que tronqué sera vraisemblablement réhabilité.

Et pour une poignée de dollars, une nième partie du patrimoine de l'île aura disparu irrémédiablement.



rait cependant l'accord du propriétaire. Or, ce dernier, flairant la bonne affaire, [...] insista auprès des élus pour exiger des accords de vente [...] :

- Le prix de vente du marais très exagéré par rapport au prix habituel d'un marais non constructible.

- L'exigence, sous peine de refus, de conserver et de remblayer une partie de ce marais afin de rendre cette nouvelle zone constructible. Ce qui augmente encore plus (terrain devenu cons-

Il est dommage qu'une association aussi efficace que 12 sur 12 n'ait pas pris à temps la mesure de la tromperie en cours. Ce litige aurait pu être ajouté aux problèmes soulevés lors du recours gracieux accepté par la commune de l'Epine.

Sortez vos mouchoirs, le prochain marais condamné sera celui du Super U et d'autres sont dans le collimateur des aménageurs, du côté du Boucaud par exemple”.

Deuxième sujet ayant entraîné de nombreuses réactions sur le blog : l'article paru le 20 septembre dans le Courrier Vendéen et titrant : "Un nouveau plan de sécurité routière programmé". Les travaux envisagés concernent la voie rapide (2X2 voies) : Création de glissières de sécurité, voies de dessertes, pistes cyclables, nouveaux giratoires. Ils ont été présentés par Jacques Oudin, vice-président du Conseil Général, en tant que président de la commission voirie départementale et concernant particulièrement les communes de Barbâtre et La Guérinière.

Réactions sur le blog

1) "L'article (...) mentionne outre la création de nouveaux giratoires, l'absence de glissières de sécurité et la nécessité de fermer les chemins qui coupent la voie rapide.

Ce qui est envisagé consiste donc à isoler un peu plus cette 4 voies de son environnement pour maintenir son caractère de voie rapide.

N'est-ce pas une vision erronée que de vouloir maintenir une voie rapide dans cette île ?

L'île de Ré n'a pas de voie rapide, assez peu de giratoires avec pourtant des distances supérieures à celles de notre île, une fréquentation saisonnière comme Noirmoutier où le trafic s'écoule aussi sur un pont à 2 voies (avec péage toutefois) et sans passage supplémentaire comme notre Gois.

N'est-il pas temps de repenser la question de circulation à Noirmoutier et d'étudier :

- la réduction de la vitesse, à quoi cela sert-il de rouler à 110 km/h sur des distances courtes ?

- la réduction à 2 voies de portions de l'actuelle voie rapide pourrait permettre l'intégration des véhicules sans

avoir à créer des giratoires nouveaux ni fermer l'accès des chemins.

Est-ce que l'on pense aux vélos quand on ferme l'accès de ces chemins ? Si on veut développer une qualité d'accueil et favoriser le vélo, on ne peut pas couper l'île par le milieu et imposer des détours aux cyclistes jusqu'au giratoire le plus proche, à moins qu'on n'envisage, dans un prochain projet ubuesque, de construire des passerelles à vélos et piétons.

- les sections à 4 voies ont perdu leur vocation originelle en débouchant aujourd'hui sur des giratoires et le pont où il n'y a que 2 voies de circulations, alors qu'à l'origine, ce pont avait 3 voies et qu'il n'y avait pas de giratoires. Pourquoi s'accrocher au maintien de ces sections ?

- le rétablissement d'un péage au pont pour réduire le trafic des visiteurs d'une journée et dégager des ressources pour financer la mise en valeur écologique et esthétique (digues, pistes cyclables, effacement des réseaux électriques, rideaux d'arbres ou de haies pour masquer les zones artisanales et centres commerciaux...) et donc la qualité d'accueil de cette île.

A mon avis, on continue à raisonner pour cette île selon un schéma périmé : développement de la circulation automobile et bétonnage (ex: la masse du nouveau Super U à Noirmoutier)

Bien à vous"

2) "On peut se demander si l'isolement de la 4 voies, par rapport à la suppression des accès, n'est pas la solution pour isoler les bourgs (Barbâtre, La Guérinière). Le touriste, quand il franchit le pont, file tout droit vers Noirmoutier en oubliant qu'il y a autre chose.

Pour le comblement du marais de l'Epine ce n'est pas une honte, c'est un drame pour l'île. Y a-t-il un organisme pour faire cesser ça ?

Enfin arrêtez de taper sur le Super U, oui c'est pas joli, mais alors parlons d'Intermarché et son rond-point pour lui et uniquement pour lui, de la zone artisanale

des Mandeliers plus proche du bidonville que de l'intégration au paysage, de la ligne à haute tension et ses magnifique pylônes.

Bien le bonjour

3) Les mêmes erreurs vont recommencer, lors de la construction de la 4 voies, les décideurs ne savaient pas encore qu'il fallait penser non pas à un intérêt immédiat (à quel profiteur ?) mais à plus long terme.

Aujourd'hui on parle de développement durable, et les mêmes décideurs s'empressent, sans justification acceptable de renouveler leurs erreurs. Qui décide in fine ? Pourquoi ce projet de deux autres "camemberts" ? Au profit de qui ?

Aujourd'hui, on nous parle d'un plan de "sécurité routière", on peut en rire, car à l'époque cet argument avait certainement été mis en avant.

Combien y a-t-il eu de morts sur cette 2x2 voies depuis sa création ? Limitons seulement la vitesse et la sécurité sera assurée. Combien les contribuables vont ils encore payer ? "

4) " Une 2X2 voies dans une île ? La première fois que je l'ai emprunté, je me suis dit : " Mais quel est le sinistre imbécile qui a décidé ça ? "

Pourquoi pas une autoroute à 6 voies pendant qu'on y est ? Les ronds-points répondent au seul besoin des entreprises (avec l'alibi de la sécurité routière).

Les entreprises de travaux public ont besoin des marchés publics pour se justifier, alors on décide des chapelets de ronds-points, là où un simple panneau stop aurait fait l'affaire.

Mais voilà pour un panneau stop, il n'y a pas de travaux et pas d'enrobé ! D'ailleurs dans le milieu des travaux publics, il y a un bon mot qui circule : "un kilomètre d'enrobé, deux kilomètres de déroché". D'où la multiplication ac-

tuelle des ronds-points, des rocades et autres voies rapides qui contribuent à diviser encore plus les territoires, et à artificialiser le peu de nature qui reste encore dans l'île de Noirmoutier.

Continuons comme ça, et on ne verra plus de différence entre l'île de Noirmoutier, et la banlieue de Nantes.

Les ronds-points présentent un autre inconvénient : ils sont des endroits stratégiques pour les publicitaires, et l'expérience montre que, moins d'un an après la mise en service d'un rond-point, celui-ci est ceinturé de publicités plus ou moins sauvages."

Actualité récente à lire sur le blog : "La défense contre la mer aux Éloux".

Le Comité de suivi des travaux de défense contre la mer s'est réuni le 29 novembre 2007. Il s'agissait de faire le bilan des travaux de protection de la plage de l'Hommée et de la plage des Éloux. Ces travaux avaient été réalisés l'hiver dernier, ils avaient consisté à planter des ganivelles hydrauliques pour freiner l'érosion et, simultanément, à recharger en sable les sites d'implantation. Le sable de rechargement avait été prélevé sur les plages de la pointe de La Fosse.

1 Les prélèvements de sable : 70 000 m³ avaient été prélevés sur l'estran sur une portion de plage entre le niveau du château d'eau de Barbâtre et la pointe de La Fosse. Une mesure de l'évolution de cette portion de côte entre le 30 mars et le 20 septembre 2007 a été faite. Le trait de côte n'a pas bougé, mais les niveaux de l'estran se sont modifiés : la partie centrale a baissé, les deux extrémités ont monté. Une es-

timation volumétrique montre que, si 10 000 m³ de sable ont été perdus dans la partie centrale, 20 000 m³ ont été gagnés aux extrémités. Pendant cette période, le bilan est donc positif de 10 000 m³.

On peut donc, à partir de ces données, estimer qu'il faudra de 6 à 7 ans pour que l'accrétion naturelle compense le prélèvement qui a été fait.

2 Le site de l'Hommée : entre décembre 2006 et septembre 2007, on a mesuré une accrétion (surtout en haut

clusions de l'étude qui avait précédé l'implantation des ganivelles hydrauliques, et qui préconisait la suppression de cet épi, point dur qui augmente l'agitation de l'eau, favorisant la mise en suspension du sable et son départ vers le bas de plage. La mesure avait été jugée trop impopulaire pour être appliquée et on s'était contenté d'enlever la partie supérieure en bois de l'épi déjà bien déglinguée.

Ce n'est donc pas une surprise et c'est là, au pied de la plus haute dune,



Au sud de la plage des Éloux, le niveau du sable a monté d'environ 2m. On peut aujourd'hui s'asseoir au sommet des pieux hydrauliques.

d'estran) de 11 700 m³, et une perte (surtout en bas de plage) de 8 486 m³: soit un gain net de 3223m³.

3 Le site de Éloux : on peut distinguer sur ce site deux zones, la moitié Nord et la moitié Sud:

3.1 la moitié Sud : elle s'est engraisée de façon spectaculaire (voir illustrations): on peut s'asseoir sur des épis qui, a leur mise en place, émergeaient à 2-3m au dessus du sol.

3.2 la moitié Nord : où l'épi des Éloux a été conservé en dépit des con-

que la perte de sable est la plus importante.

Les six mois de fonctionnement des ganivelles hydrauliques confirment les prévisions de l'étude.

Une discussion s'est donc engagée à propos du sort de l'épi perturbateur. On a reculé une fois de plus : on n'enlèvera pas l'épi, on fera une nouvelle étude !

D'ici là les élections se seront déroulées !



Au Nord de la plage des Eloux, les deux rangées de pieux hydrauliques n'ont pas rempli leur fonction. L'influence négative de l'enrochement en épi a augmenté l'agitation du sable et provoqué son départ vers le bas de plage. Le déficit de sable est très sensible. Au second plan, la dune fortement érodée.



Casiers de ganivelles éoliennes pour reconstituer la tête de dune et accompagner sa revégétalisation. A l'arrière-plan, les rangées de pieux hydrauliques et l'enrochement en épi.

DÉVASAGE DU PORT DE L'HERBAUDIÈRE

HISTORIQUE RAPIDE

Tous les six, sept ans, l'accumulation des sédiments dans le port de l'Herbaudière provoque une remontée des fonds donc une diminution de la hauteur d'eau dans le chenal et dans les bassins ; les bateaux de pêche commencent à avoir des difficultés à regagner les postes à quai s'ils se présentent à des heures très éloignées de la marée haute. Il faut donc draguer le port.

Un dragage eu lieu en 1985, le suivant en 93-94. La méthode était simple : les vases toxiques étaient aspirées dans le port et refoulées, par une conduite, sur l'estran, de l'autre côté de la pointe de l'Herbaudière. Ces deux dragages avaient provoqué des conflits entre les usagers du port, soutenus pour des raisons de clientélisme par les politiques, et les habitants qui demandaient que l'opération se fasse dans le respect de l'environnement.

En 1994, " Vivre l'île 12 sur 12 " et l'association "Protection du site de Luzan" avaient déposé un recours devant le Tribunal Administratif qui leur avait donné raison. Par un artifice de procédure, le Préfet, pour éviter des troubles avec les pêcheurs avait néanmoins autorisé l'opération. La Cour administrative d'appel puis le Conseil d'État avaient conforté le jugement du Tribunal administratif, en vain, le mal était fait.

Nous avons perdu la bataille : en dépit de tous nos efforts, les vases contaminées provenant du dévasage du port avaient été déversées par dizaines de milliers de m3 sur l'estran, plus précisément sur le platier rocheux du Luzan,

précisément sur le platier rocheux du Luzan, zone de pêche à pied et à proximité immédiate d'une zone Natura 2000.

L'affaire avait été chaude : de "bonnes âmes" avaient réussi à persuader quelques pêcheurs que des "écologues" voulaient entraver leurs activités ; des membres de l'association avaient eu leurs biens dégradés et pendant quelques séances de notre Conseil d'administration nous avons dû requérir la protection des gendarmes.

gestionnaires, dépenser le moins d'argent possible et renouveler le dévasage de 1999 par rejet sur l'estran.

"Vivre l'île 12 sur 12" souhaitait le dévasage le plus "propre" possible : rejet en mer dans de bonnes conditions de dispersion d'une vase décontaminée.

Les Services de l'État étaient "prudents".

Le "front" des dévaseurs se fissura quand la SA du port de plaisance annonça qu'elle choisirait de travailler seule et de claper en mer, près de l'îlot du Pilier, dans de bonnes conditions de dispersion, les vases de son bassin.

Le Préfet signa alors un arrêté autorisant les deux types d'opération (rejet sur l'estran et clapage). La CCI, isolée sous le regard des médias et de l'opinion publique, se résolut au clapage.

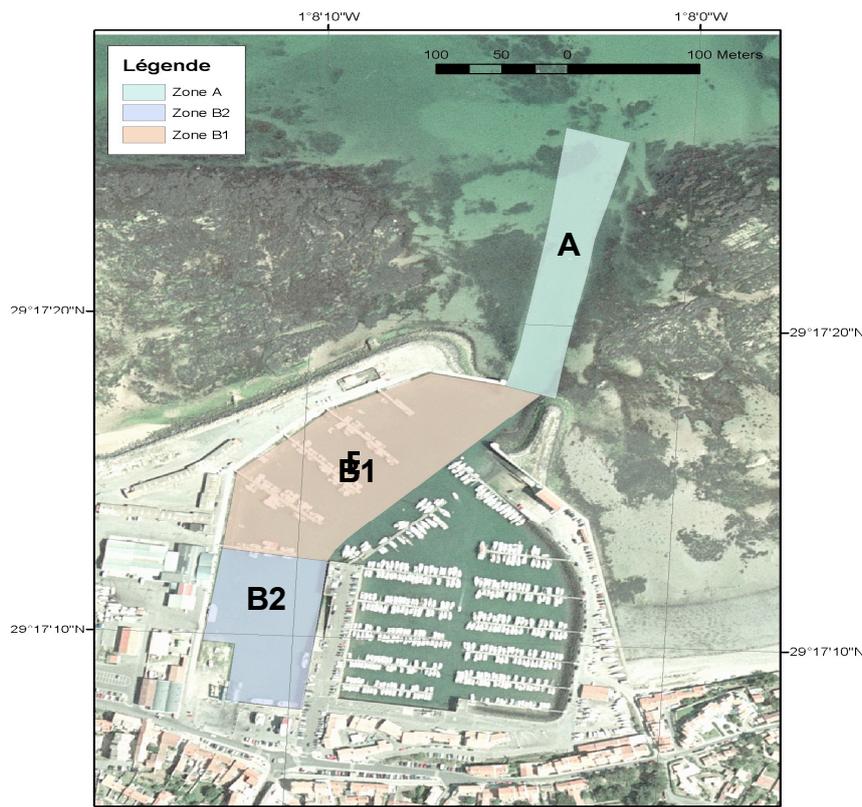
Perfectionnistes et espérant déclencher une jurisprudence qui profiterait à tout le littoral nous portions l'affaire devant le Tribunal administratif et demandions que les vases soient décontami-

nées avant d'être clapées.

Le Tribunal ne comprit pas notre cause et rejeta notre demande. Les vases du port furent dragués, déversés dans des chalands puis clapés au large du Pilier dans de bonnes conditions de dispersion.

Le bilan était cependant positif : l'habitude confortable qui allait être prise de rejeter sur l'estran les vases provenant du port de l'Herbaudière était remise en cause pour la première fois au profit du **clapage en mer**. Pa-

LE DÉVASAGE DE 2002.



En 2002, avertis de l'imminence d'une nouvelle opération de dévasage, nous avons commencé à sensibiliser beaucoup plus tôt l'opinion publique. Les journaux locaux reprenaient assez facilement nos arguments, les chaînes de télévision se déplaçaient, la presse nationale (Le Figaro, Le Monde) s'intéressait à notre combat.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée (CCI), gérante du port de pêche et la SA gérante du port de plaisance souhaitaient, en bons gestionnaires,

DÉVASAGE DU PORT DE L'HERBAUDIÈRE

était remise en cause pour la première fois au profit du **clapage en mer**. Parallèlement, le Préfet demandait à la CCI et la SA du port de plaisance, de veiller tout particulièrement à la **qualité des rejets** dans le port (rejets en provenance des bateaux et des zones de carénage plus ou moins autorisées) : c'est ainsi que furent mises en place des zones de carénage équipées d'installation de déboufrage.

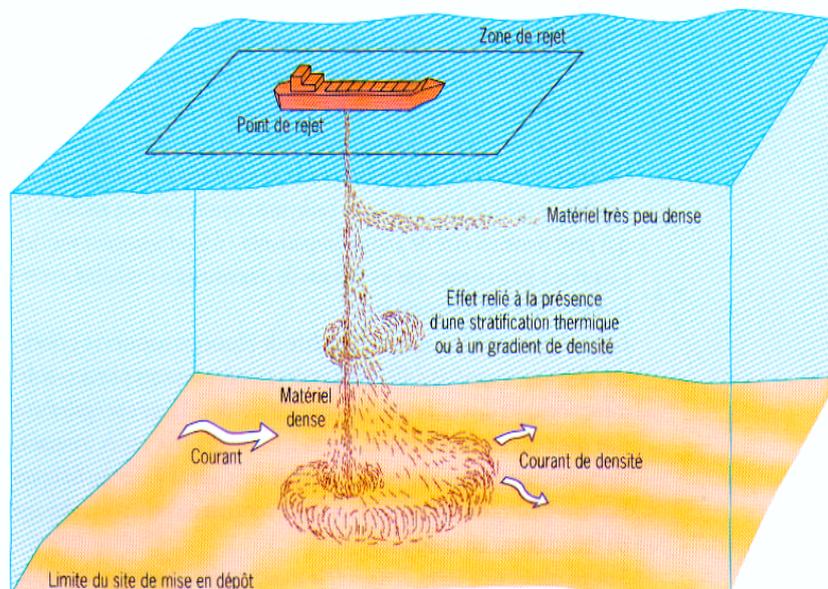
Enfin un **comité de pilotage** des opérations de dévasage fut créé et "Vivre l'île 12 sur 12" fut invité à y siéger.

LE DÉVASAGE DE 2008 :

Imperturbables, les vases ont continué à se déposer dans les bassins du port de pêche (+ 1 m) et du port de plaisance (+ 20 cm), les pêcheurs ont commencé à en percevoir les effets et une nouvelle opération de dévasage est envisagée cette année.

Pour retrouver de bonnes conditions de navigation, il faut draguer environ 40 000 m³ de vases du port de pêche et 7 500 m³ de sable du chenal d'accès. Le chenal d'accès, en effet s'ensable régulièrement, par contre ce sable est de bonne qualité et peut être utilisé pour l'engraissement des plages.

En avril 2007, une étude d'incidence faite par le bureau d'études AS-



Phases de déversement des rejets de dragage (Truitt, 1988 in IFREMER, 1999)



Dragage dans le port de plaisance

ASTERIE relève que, par rapport au dragage de 2002, la qualité des sédiments déposés dans le port de pêche s'est nettement améliorée : le tributylétain qui nous avait vivement inquiétés est redéfecté à des doses plus faibles. Seuls le cuivre et le fluoranthène (un hydrocarbure) dépassent, en fond de port, les niveaux prescrits, ce qui démontre quand même que l'épuration des eaux de ruis-

des eaux de ruissellement peut encore être améliorée.

Au vu de cette étude d'incidence et par arrêté n° 07 DDE-93 du 19 octobre 2007 le Préfet de la Vendée autorise l'opération. Il prescrit : "art. 2 : ...Les dragages sont opérés par un engin mécanique ou éventuellement à l'aide d'une drague aspiratrice. Les techniques employées cherchent à minimiser la remise en suspension des sédiments dans les eaux

portuaires et permettent de maîtriser les extractions, en particulier à proximité des quais : les pieds de quais ne seront pas dragués.

Les épaves et déchets divers présents dans les sédiments sont enlevés, notamment à l'aide d'une grille et évacués en

déchetterie ou en centre d'enfouissement technique.

art. 3 : Les sédiments dragués sont transportés au large et immergés dans la zone d'immersion définie (la même qu'en 2002) ...

art. 5 : ...les immersions ne sont pas pratiquées dans le créneau horaire allant de 4 heures à 2 heures avant l'heure de pleine mer lorsque le coefficient de marée est supérieur à 80."

Le 25 octobre le **comité de suivi**

DÉVASAGE DU PORT DE L'HERBAUDIÈRE

Le 25 octobre le comité de suivi était réuni. Nous avons été heureusement surpris de constater qu'il n'était plus question de rejeter les vases du port de pêche sur l'estran, il est vraisemblable que nos batailles médiatiques ont disqualifié cette option.

Nous avons noté avec satisfaction l'amélioration de la qualité des sédiments, cependant, la présence de cuivre et d'hydrocarbure en fond de port montre bien que la qualité de l'épuration des eaux de carénage peut encore être améliorée et la CCI a promis de mieux surveiller ce type d'opération.

Les sables du chenal (7500 m3) serviront sans doute à recharger la plage de La Linière. La granulométrie de ce sable laisse prévoir qu'il sera rapidement évacué, de toute façon un rechargement correct de cette plage nécessiterait au moins 50 000 m3 de sable de granulométrie appropriée.

Le planning du dévasage est ainsi fixé :

- 10 novembre 2007 avis d'appel public à la concurrence,
- 6 décembre 2007 réception des offres,
- début janvier 2008 notification du marché,
- début février 2008 début des travaux,
- 31 mars 2008 fin de l'autorisation de travaux pour le dragage des vases,
- 30 avril 2008 fin de l'autorisation des travaux pour le dragage du sable.

Un nouveau comité de suivi sera réuni au début des travaux.

NOTRE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Cette nouvelle rubrique permet de compléter au jour le jour ce qu'un rapport d'activité annuel ne peut détailler. Tous nos adhérents lecteurs du journal pourront ainsi apprécier l'engagement de notre association dans la vie publique locale, départementale ou régionale.

Cette participation active, formatrice et vigilante constitue notre quotidien depuis des années. Elle explique en grande partie pourquoi les avis et propositions de notre association sont aujourd'hui davantage écoutés et reconnus. La quantité de réunions auxquelles les membres de notre Conseil d'administration participent, ainsi que la variété des sujets abordés, illustrent bien notre champ d'activités et de compétences.

26 juin 2007, mairie de La Guérinière, réunion de présentation au personnes publiques associées du projet de Plan Local d'Urbanisme de La Guérinière

28 juin, GIZC, groupe de travail : "gestion des eaux"

28 juin 2007, comité de pilotage as-

28 juin 2007, comité de pilotage assainissement des eaux pluviales à la Communauté de Commune. Première réunion de cadrage et de lancement d'une vaste étude d'évaluation quantitative et qualitative des eaux pluviales insulaires.

4 juillet, GIZC, groupe de travail : "gestion des espaces agricoles"

4 septembre, GIZC, groupe de travail : "gestion du trait de côte du domaine public maritime, de la mer territoriale"

22 septembre, Noirmoutier, Forum des associations. Thème présenté (avec le soutien technique des services cartographiques de la Communauté de Communes): cartographie insulaire des risques naturels. Nombreux contacts favorables et nouvelles adhésions.

27 septembre, Communauté de Communes, rencontre des élus à propos de la Défense contre la mer, site des Lutins à l'Herbaudière.

4 octobre, réunion en mairie de Noirmoutier avec les élus à propos du Plan Local d'Urbanisme

6 octobre, Saint-Hilaire de Riez, réunion de la Coordination des associations du littoral vendéen, à l'ordre du jour: "les problèmes communs aux associations de défense de l'environnement du littoral vendéen"

15 octobre, comité de Pilotage Natura 2000, "Application du document d'objectifs"

17 octobre, GIZC, groupe de travail : "gestion des eaux"

25 octobre, CCI à La Roche-sur-Yon, Comité de suivi des opérations de dévasage du port de l'Herbaudière

26 octobre, DIREN à Nantes, réunion d'information sur le suivi environnemental par la Direction régionale de l'environnement. (dans le cadre de CO-ORLITT)

NOTRE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

30 octobre , GIZC, Groupe de travail : "gestion des espaces agricoles"

20 novembre, Centre des Congrès à Nantes, réunion d'information sur les ZNIEF organisée par la Direction régionale de l'environnement

20 novembre, élaboration de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Noirmoutier en l'île.

22 et 23 Novembre, Île de Ré, colloque (projet Sal INTERREG) regroupant les différents sites français de production manuelle de Sel au sein d'un projet européen.

27 novembre, journée de travail au Conseil Régional. Bilan des premiers contrats territoriaux uniques (CTU) et présentation du prochain contrat

29 novembre, mairie de l'Épine, Comité de suivi des travaux de défense contre la mer

10 décembre, Préfecture de Région à Nantes, Commission locale d'information et de suivi de la concession d'extraction des sables du Pilier

18 décembre, Les Herbiers, participation au débat "association et vie publique".

19 décembre, Rochefort, Conseil des marais atlantiques. :

6 décembre-11 janvier, Enquête publique, étude du dossier et déposition dans le cadre de l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'île de Noirmoutier

Réunions diverses:

Conseils communautaires, conseils municipaux, réunions hebdomadaires de suivi du chantier de construction de la station d'épuration de La Casie à Barbâtre.

LE LUZAN, SITE CONVOITÉ ET PARENT PAUVRE DE LA PROTECTION LITTORALE

Le site du Luzan a fait l'objet de plusieurs projets destructeurs que notre association et celle de défense du Luzan ont combattu (RD 5, dévasage, enrochement).

Il reste encore aujourd'hui un parent "pauvre" de la politique de protection et de valorisation et demeure menacé. Ainsi, le projet de désenclavement de la rue du Puits de la Vierge vers la rue de la Pointe est contraire à la loi littoral.

Le projet de piste cyclable longeant la plage des Lutins, le Luzan et la pointe, révèle un manque de volonté de mise en valeur.

La dune, à la hauteur de la Mairie-annexe comme au Luzan, était initialement la même que celle des lutins ou de Luzérond. Elle a été détruite lors du déversement des déblais du creusement du port en eaux profondes en 1972.

Nous proposons:

- Une protection simple et naturelle (écrêtage, plantations) de cette partie de

côte qui subit ravinements et agressions des vents et marées.

- L'aménagement d'un sentier avec quelques bancs pour permettre la promenade à pied avec des accès sécurisés pour la plage.

- La prise en compte du vélo en tant que déplacement utilitaire en toute sécurité et non seulement à des fins touristiques pour aller dans les bourgs et les villages.

- L'inscription de la partie proche du camping de la Pointe dans un plan pluri-annuel de défense "légère" contre la mer .

- D'aménager un sentier le long du littoral en partenariat: Communauté de communes, commune et ONF.

- Que ce sentier littoral soit canalisé pour respecter la végétation sur toute cette côte avec des bancs et des accès sécurisés à la plage.

Notre association est extrêmement réservée sur la proposition actuelle de piste cyclable longeant la plage.

Nous remarquons que, pour l'instant,

aucun projet officiel n'a été arrêté.

La proposition actuelle qui nous a été présentée se limite à un objectif uniquement touristique et restreint l'usage de cette piste.

L'usage de promenade pédestre est oublié et il est probable qu'en période de surfréquentation estivale, il y aura des conflits d'usage entre piétons, vélos, ou quads...

De même pour l'accès piétons pour la traverser afin de descendre à la plage

Ainsi que le prévoient le PADD et le PLU, les alternatives en matière de déplacement dont le vélo, doivent être développées. Il faut donc penser à son insertion en toute sécurité dans les bourgs. Des prescriptions spéciales de circulation en période estivale seront nécessaires (sens unique, déviation momentanée...)

Le plan de réduction de l'utilisation des pesticides issu du "Grenelle" de l'Environnement concerne particulièrement un contexte insulaire lié à la qualité de l'eau.

Malgré toutes les réserves qu'il suscite, l'objectif affiché de réduction de 50% des pesticides sous 10 ans, représente une annonce ambitieuse; l'idée d'un plan de réduction d'utilisation des pesticides était jusque-là taboue.

Ce plan comporte deux volets:

- Le retrait du marché dans les meilleurs délais des produits contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes, dont 30 avant la fin 2008.

- L'élaboration d'un plan de réduction de 50% de l'usage des pesticides dans un délai de 10 ans, "si possible".

Ce programme d'actions rompt officiellement le silence au niveau national et confirme politiquement la dangerosité déjà bien reconnue scientifiquement des produits "phytosanitaires" sur l'environnement et la santé humaine.

Toutefois les outils actuels de réduction des pesticides sont aujourd'hui insuffisants parce qu'ils ne remettent pas en cause les itinéraires techniques et les systèmes de cultures.

Ainsi l'agriculture raisonnée a été mise en place sous le contrôle des fabricants de pesticides et se limite au respect de la réglementation nationale et territoriale.

L'expertise parue fin 2005 et réalisée par 300 chercheurs de l'INRA et du CEMAGREF et intitulée "Pesticides, agriculture et environnement, réduire

l'utilisation des pesticides et leurs impacts environnementaux" propose une nouvelle façon de voir le problème par la prévention du risque phytosanitaire : Rotations, date et densité du semis, fertilisation, gestion de l'interculture (culture intermédiaire, travail du sol), associations de culture.

Les chercheurs appellent de leurs vœux des systèmes "qui tendraient vers le zéro pesticides sans s'interdire l'utilisa-



Fûts de 200 litres de nématicide Telone 2000 en attente d'utilisation agricole sur l'île. Automne 2007.

tion d'engrais de synthèse et le recours occasionnel à un traitement phytosanitaire en cas d'échec des mesures prophylactiques et curatives non chimiques".

Exemple concret et local des enjeux de l'après Grenelle, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'île de Noirmoutier concerne tous les utilisateurs: jardiniers amateurs, collectivités territoriales et professionnels vont devoir faire évoluer leurs pratiques.

Une forte attente dans ce sens a d'ailleurs été exprimée lors des débats du conseil de développement.

Sur le plan professionnel, l'enjeu technique et économique principal réside sans doute dans le fait que derrière l'image sympathique de la culture de la pomme de

terre se cache un modèle intensif qui rencontre depuis plusieurs années certaines difficultés, notamment dans la lutte contre le nématode.

Les agriculteurs de l'île sont ainsi amenés depuis plusieurs années à faire un usage important de nombreux produits dangereux pour la santé publique et l'environnement comme le "Télon 2000", nématicide fumigant liquide dont la substance active est le 1-3 Dichloropropène.

Dans le contexte d'une bonne image globale liée à la qualité des milieux, l'évaluation objective de l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé publique est encore une question taboue sur l'île.

Première conséquence locale positive du Grenelle, l'engagement récent de notre conseiller général sur la question des pesticides peut ainsi être interprété comme une bonne nouvelle

montrant la capacité des élus locaux à aborder plus franchement une question difficile. **(voir sur notre blog l'article: "Jacques Oudin fait le point" et ses commentaires.**

Les études menées dans le cadre du SCOT et de l'Agenda 21 l'ont toutes confirmé: Le dynamisme économique de notre île repose sur la synergie positive entre richesse environnementale, activités primaires et tourisme, la qualité de l'eau étant une richesse essentielle à sauvegarder

Souhaitons que dans le souci de l'intérêt général, des suites constructives et responsables impliquant tous les acteurs concernés soient données localement au Grenelle de l'environnement.

1985 : un projet d'aménagement indigne de nombreux habitants de l'île de Noirmoutier : un promoteur veut construire un parc d'attractions marines sur une flèche sablonneuse à l'entrée du chenal du port. Un groupe de personnes se mobilise afin d'alerter les élus, l'opinion, sur l'incongruité de ce projet. Lettres, articles dans la presse, manifestations, leur donnent l'occasion de mieux se connaître.

À la suite de cette action, une Association de défense de l'environnement de l'île de Noirmoutier sera créée : "Vivre l'île 12 sur 12",

Agréée par la Préfecture de la Vendée en 1989, l'objet statutaire **de l'association est :**

- assurer la protection de la nature et de l'environnement de l'île
- sauvegarder sa flore, sa faune, ses réserves naturelles en tenant compte du milieu dont elles dépendent
- veiller au bon équilibre des intérêts humains, sociaux, culturels, scientifiques, économiques, sanitaires et touristiques,
- rechercher une meilleure information pour une action constructive.

Nos armes sont : la communication sous diverses formes, pétitions, presse, radio, télévision, et les recours, gracieux ou devant la justice administrative ; cette dernière nous donnant le plus souvent raison.

Nous assistons régulièrement aux Conseils communautaires et municipaux, nous sommes largement représentés au Conseil de développement, nous faisons partie de différents comités, commissions, etc. Nous participons à toutes les enquêtes publiques

Depuis la création, les luttes ont été ininterrompues. Nous nous sommes battus pour faire appliquer des lois qui privilégient un développement durable : la loi littoral, la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), les lois environnementales, ...La somme de travail effectuée par les béné-

voles a été estimée à 2,4 équivalents temps plein.

Du fait de nos prises de position et de nos combats nous existons sur la scène politique de Noirmoutier ; familièrement, on nous appelle les "12 sur 12".

Les élus et les groupes de pression nous combattent ou nous utilisent. Il est courant qu'un maire dise d'un air navré à un de ses administrés : « Tu sais bien que si je te laisse faire cela, "12 sur 12" va nous attaquer ! »

Dans les luttes électorales, nous sommes interpellés : on nous reproche régulièrement de favoriser tel ou tel candidat, d'être particulièrement indulgent avec tel élu, d'être systématiquement opposé à tel autre. On nous demande aussi de prendre position.

Alors ! Vivre l'île 12 sur 12 est-elle une association apolitique ?

Nous avons répondu sur notre blog à cette question, posée par un internaute (**voir l'intégralité de cet échange à la rubrique blog , p 6-7**) Pour toutes les décisions faisant débat notre politique est de revenir au projet associatif défini dans nos statuts.

En cette période préélectorale ce genre de question nous force cependant à revenir sur **nos motivations, nos modes d'action et notre place sur la scène publique que l'on peut appeler, si on veut, scène politique.**

Nous sommes les citoyens d'une démocratie représentative

Dans le cadre de cette démocratie, nos représentants sont aussi des hommes : ils ont les mêmes qualités, les mêmes faiblesses que nous, ils font partie de réseaux (familial, professionnel, associatif, politique,...).

Par ailleurs, pour des élus, certaines questions sont politiquement suicidaires, en particulier celles qui concernent le "long terme", ce qu'on nomme maintenant le développement durable : beaucoup d'électeurs potentiels souhaitent des retombées les plus proches

possible. Le "temps proche" est le temps des élus alors qu'une association de défense de l'environnement se préoccupe surtout du "temps plus lointain"..

Le fait que nos représentants soient élus ne suffit pas à garantir qu'ils s'exprimeront au nom de l'intérêt général. Deux démarches supplémentaires nous semblent s'imposer :

Le débat : nous ne voulons pas nous substituer aux élus, nous demandons avec insistance à participer au débat et à être témoin critique des prises de position. La consultation des associations doit constituer une maturation indispensable avant la décision politique tout particulièrement sur les sujets qui n'ont pas fait l'objet de débats au moment des échéances électorales.

Le contrôle du pouvoir :

Il est de tradition en France de se mobiliser au moment de la décision, mais d'oublier ensuite de contrôler la pratique gouvernementale ou administrative.

Les atteintes à notre environnement sont plus dans le quotidien de l'administration publique et de la gestion économique que dans le vote des lois. Là encore, l'association peut exercer, non pas un contre-pouvoir, mais un droit de regard et d'action juridictionnelle sur le ou les pouvoirs Ce contrôle au quotidien permet de combattre le secret et les abus de pouvoir qui sont souvent peu spectaculaires mais qui polluent gravement notre vie sociale.

En nous haussant ainsi au niveau de l'intérêt général, nous pouvons dire que nous avons à tout instant une posture politique.

Alors ? Vivre l'île 12 sur 12 est-elle une association apolitique ?

C'est **une association de citoyens qui jouent leur rôle dans le cadre de la démocratie.**

A l'occasion des élections municipales 2008, les enjeux sont forts pour la défense de l'environnement de notre île.

Aussi notre association a-t-elle décidé d'y jouer pleinement son rôle "d'aiguillon" dans le cadre de ses objectifs statutaires et des thématiques de son activité, pour permettre aux électeurs de juger de façon informée des engagements pris par les différents candidats sur les questions qui nous semblent essentielles. Nous allons donc adresser à toutes les listes candidates le questionnaire suivant. Nous publierons ensuite sur notre blog, les réponses ou les absences de réponses. Le citoyen jugera.

Compétences communales et communautaires, démocratie participative.

1-1 Pensez-vous que la répartition des compétences entre les communes et la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier est adéquate ?

1-2 Y a-t-il encore des compétences communales qui devraient être transférées ?

1-3 Êtes vous partisan de la gestion municipale de l'eau ?

1-4 Êtes-vous favorable à l'idée d'une fusion des quatre communes de l'île en une seule ?

1-5 Un projet de réforme gouvernementale voudrait que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel. Y êtes -vous favorable ?

1-6 Souhaitez-vous associer les citoyens aux prises de décision des élus ? Si oui, comment ?

Loi littoral et capacité d'accueil.

2-1 Vous engagez-vous à appliquer la loi littoral ?

2-2 Pensez-vous qu'il soit inutile de parler de capacité d'accueil de l'île dans

le contexte d'un schéma de développement de l'île ?

2-3 Vous engagez-vous à œuvrer à la mise en place d'une cellule de définition des critères techniques d'évaluation de la capacité d'accueil sur l'île ?

Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

3-1 Comptez-vous prendre des mesures de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de votre commune ? Si oui, lesquelles ?

3-2 Vous engagez-vous à conclure rapidement la procédure de classement du Gois ?

Protection de la qualité des eaux superficielles et littorales.

4 Dans le cadre de la protection de la qualité des eaux superficielles et littorales, vous engagez-vous ? :

4-1 A agir en priorité pour identifier, prévenir et empêcher les activités polluantes plutôt que pour les réparer.

4-2 A préserver les marais salants et circuits hydrauliques salicoles de tout aménagement perturbant ou destructeur (lagunes d'assainissement des eaux pluviales...).

4-3 A respecter et réhabiliter les zones humides d'eau douce qui servent de bassins d'orage naturels et qui font partie de notre richesse patrimoniale.

4-4 A ce que votre commune soit pilote pour un entretien non polluant des espaces verts publics, par la prohibition de l'usage des herbicides et la sensibilisation active et volontariste du public.

Grenelle de l'environnement.

5 Le Grenelle de l'environnement a confirmé la dangerosité des pesticides pour la santé publique et la nécessité de réduction à court terme de 50% de leur utilisation.

Vous engagez-vous à agir concrète-

ment pour faire évoluer les pratiques agricoles sur l'île ?

Règles d'urbanisme, valorisation des ressources, normes HQE.

6-1 Êtes-vous favorable à un assouplissement des règles locales d'urbanisme afin de favoriser la valorisation des ressources en énergie solaire et la récupération de l'eau de pluie ? (limiter les entraves à l'installation de panneaux solaires et de gouttières).

6-2 Vous engagez-vous à exiger la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) pour tous nouveaux bâtiments publics ?

Habitat, logement

7-1 Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour que les personnes travaillant à l'année sur l'île et ne disposant pas de moyens financiers importants puissent se loger décemment, voire accéder à la propriété ?

7-2 Pensez-vous que le Plan Local d'Urbanisme doit s'attacher aussi à maîtriser l'expansion des résidences secondaires ?

Circulation, transport.

8 Afin de réduire la circulation automobile et donc les embouteillages durant la saison, envisagez-vous de prendre des dispositions particulières comme l'instauration de navettes (gratuites?) en collaboration avec d'autres communes ou toutes autres dispositions sur votre commune ?

Risques naturels.

9 Vous engagez-vous à entamer rapidement la procédure d'établissement d'un plan de prévention des risques (PPR) ?

ADHÉSION

individuelle : 15 € couple : 20 € bienfaiteur : "plus"